

# « Le 5 minutes »



## Mot du président

Bonjour à tous,

Même si ce message arrive à la fin du mois, je trouve important de vous souhaiter une bonne année 2025. Santé et plaisir tout au long de l'année !

### Ça commencé comme ça terminé...

Le retour du congé s'est bien passé. Le rythme soutenu des dernières semaines de décembre a repris dès le retour le 6 janvier. J'ai toujours l'impression qu'il faut agir dans l'urgence. On demande des réponses rapides. ATTENTION ! Vite et bien ne font pas toujours bon ménage. Sur plusieurs éléments, une consultation est nécessaire. Consulter, ce n'est pas juste répondre par oui ou non à quelques questions. Ça nécessite une information complète, un temps d'appropriation, un temps d'échange et enfin, la prise de décision. Il ne faut surtout pas hésiter à demander du temps avant de prendre une décision. Si c'est refusé, communiquez avec nous.

### Une Centrale (CSQ) en organisation

À la suite du 44<sup>e</sup> congrès, la CSQ a adopté son plan d'action pour le prochain triennat. La Centrale désire positionner sa vision de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur. Il faut construire un projet qui concrétise la mixité sociale et scolaire au sein des classes et des établissements afin d'assurer à tous l'égalité des chances.

### Une Fédération (FSE) en offensive

Depuis l'automne, la FSE multiplie ses interventions afin de faire respecter l'expertise professionnelle et pédagogique enseignante. Elle travaille aussi à améliorer la tâche et la composition des groupes avec des actions professionnelles et pédagogiques. D'ailleurs, les résultats du sondage sur l'évaluation des apprentissages viennent d'être publiés. Ici, comme ailleurs au Québec, le personnel enseignant est favorable à une réduction du nombre de bulletins. D'autres résultats sont présentés plus loin.

### ... et un syndicat (S.E. Lac) dans l'action

Des interventions pour protéger les droits du personnel enseignant sont effectuées régulièrement. Que ce soit pour dénoncer la violence, un manque de service ou un non-respect de nos encadrements. Heureusement, nous pouvons compter sur votre exécutif syndical, vos délégués et vous-mêmes pour nous tenir informés de votre quotidien. Ensemble, on va plus loin... Nos profs, notre priorité !

VOL. LI n°5

29 janvier 2025

- Saut de paie
- Résultats locaux du sondage sur l'évaluation des apprentissages
- Artiste recherché
- Ma profession en vrac
- La relève en 2 ½ minutes

**Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean**

Tél.: (418) 662-7692 - Téléc.: (418) 662-1437

[www.selac.ca](http://www.selac.ca)

## Saut de paie

Soyons réalistes, le mode de rémunération des enseignants n'est pas toujours évident à comprendre... et que dire du relevé de salaire !

Il y a plusieurs années (1995-1996), le mode de rémunération du personnel enseignant a été modifié. Lors d'une ronde de négociation, nous avons opté pour l'étalement de notre salaire sur l'année entière. Cette façon de faire évite de nous retrouver sans salaire l'été. Malheureusement, cette façon de baliser la paie entraîne une distorsion qu'on appelle le « saut de paie ».

En fait, les versements de 14 jours permettent de couvrir 364 jours alors qu'une année en couvre 365 (ou 366 lors des années bissextiles). Par conséquent, à chaque année une journée n'est pas couverte par la paie (parfois 2).

Cette situation engendre le versement d'une avance sur salaire puisque nos versements doivent être toujours égaux. Au fil des années, les avances se cumulent et entraînent une période de paie complète. Une régularisation doit donc être effectuée afin de rétablir le calendrier de paie. La dernière fois que ce correctif a été fait remonte en 2013-2014.

Afin d'éviter d'avoir un « saut de paie », votre syndicat a demandé d'étaler le saut sur plusieurs versements. Le principe a été accepté par le Centre de services scolaire, mais les modalités de la répartition sont toujours en discussion. Il y a néanmoins une certitude : vous recevrez la totalité de votre salaire annuel pour 2024-2025.

## Résultats locaux du sondage sur l'évaluation des apprentissages

Plus de 150 membres du secteur des jeunes ont répondu à ce sondage. Ces derniers sont répartis du préscolaire au primaire avec une distinction pour les spécialistes du primaire et le personnel enseignant en adaptation scolaire, selon son appartenance au primaire et au secondaire.

60% des participants ayant répondu pensent que le temps consacré à l'évaluation nuit aux apprentissages des élèves. Tout comme les résultats provinciaux, 89% de nos membres sont favorables à une réduction du nombre de bulletins. Advenant une diminution du nombre de bulletins, 57% sont d'avis que le nombre de jours de classe de chaque étape devrait être à peu près équivalent, alors que 35% accorderaient plus d'importance à la 2<sup>e</sup> étape. Aussi, dans la perspective que le nombre de bulletins soit diminué, 60% du personnel enseignant repousserait la communication qui contient des observations qualitatives au mois de novembre.

Fort de ces résultats, avec presque 10 000 répondants, la FSE portera le message auprès du ministère de l'Éducation. Nous tenons à vous remercier d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage.

## Artiste recherché

Nous sommes présentement à la recherche d'un artiste pour illustrer la carte de nos personnes retraitées. Si vous avez le talent souhaité ou connaissez quelqu'un qui possède ce talent et serait intéressé à immortaliser une de ses œuvres sur la carte que nous offrirons à nos personnes retraitées, communiquez rapidement avec nous!

Vie pédagogique et  
professionnelle

### **Fin des mesures transitoires pour l'évaluation**

Depuis 2023-2024, les apprentissages à prioriser au primaire et au secondaire ne sont plus en vigueur. Par conséquent, c'est le retour vers l'enseignement complet des programmes d'études prescrits.

Bien que la gestion axée sur les résultats par l'entremise du PEVR mentionne des cibles à atteindre, ça ne doit pas se faire au détriment du programme. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous subissez de la pression pour vous concentrer sur le contenu à l'examen.

Vie pédagogique

### **Grille matière et fin du déboulage (secondaire 2<sup>e</sup> cycle)**

Le ministère de l'Éducation a mis fin à la pratique du déboulage (reconnaissance d'un programme d'un niveau inférieur à la suite de la réussite du niveau supérieur). Par conséquent, tous les élèves qui auront une matière de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> secondaire en échec à la fin de l'année scolaire devront prendre les moyens nécessaires pour assurer leur réussite et obtenir les unités. Par exemple, l'élève peut faire une reprise ou suivre à nouveau l'enseignement de cette matière en cours d'été ou l'année scolaire suivante. Aucun déboulage ne sera accordé pour ces élèves. Il faudra prévoir la grille matière et les horaires en conséquence.

Vie  
professionnelle

### **Prof ma fierté !**

La campagne « Prof, ma fierté ! » est mise en place depuis 2012 par la FSE-CSQ pour valoriser la profession enseignante. Depuis 2016, nous avons le bonheur de compter sur l'humoriste, animateur et comédien Pierre Hébert comme porte-parole.

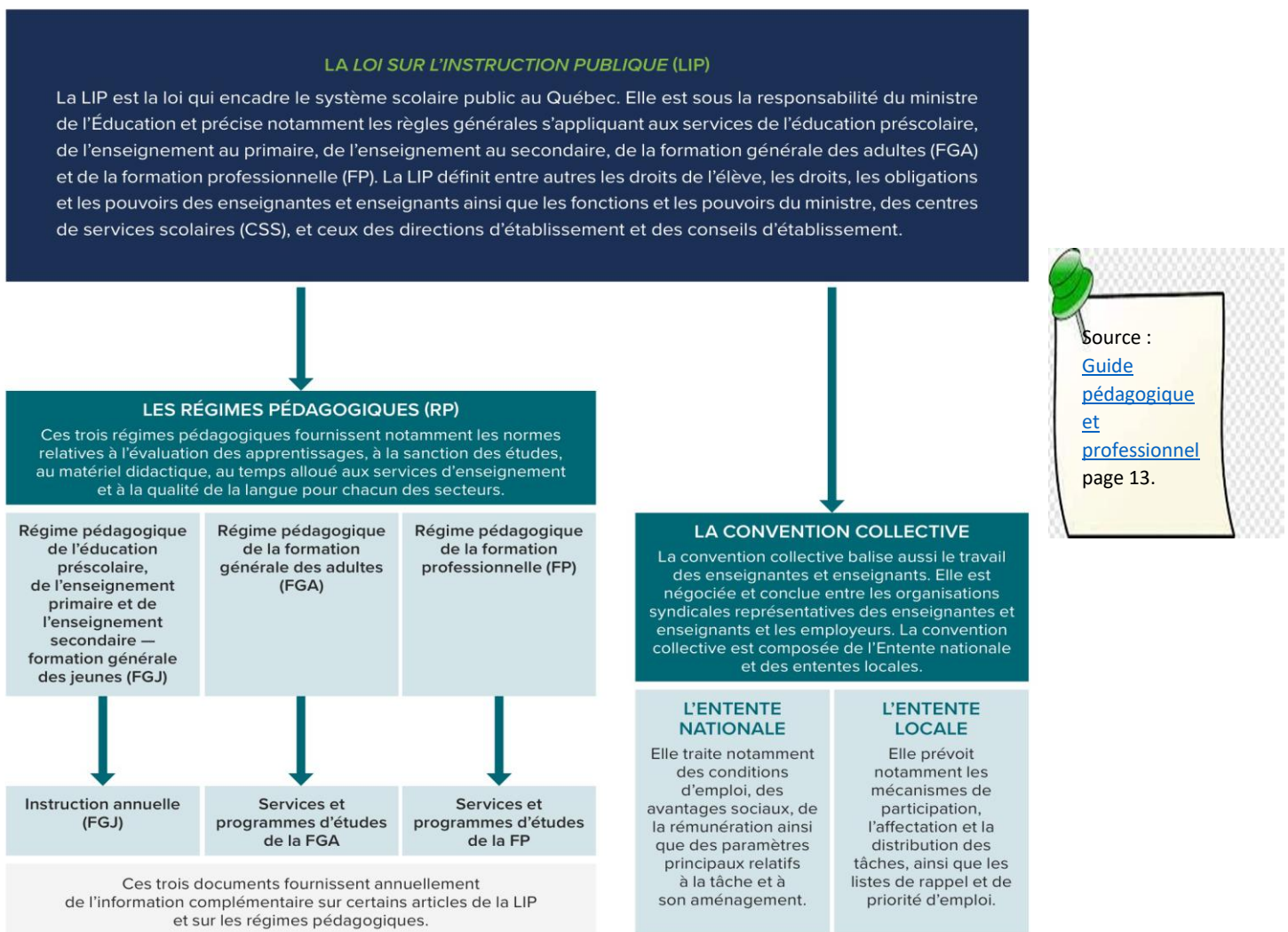
Pour la campagne 2024-2025, Pierre Hébert propose un balado, co-animé avec sa conjointe enseignante, Catherine Poulin. Aux cours des épisodes, des sujets qui préoccupent le personnel enseignant y seront abordés. C'est un rendez-vous à prévoir dès le 29 janvier.

Bonjour à toi, nouveau membres du S.E. Lac (CSQ)

Savais-tu que notre belle profession enseignante est très bien encadrée sur les plans juridique, réglementaire et pédagogique ?

C'est important de bien connaître ce qui nous régit pour exercer notre expertise professionnelle.

Voici un résumé des encadrements qui établissent nos droits, nos pouvoirs et nos responsabilités.



## Autorisation provisoire d'enseigner

Si tu en es à ta 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année du programme de formation à l'enseignement, tu peux demander une autorisation provisoire d'enseigner (APE) au ministère de l'Éducation. L'APE te donne le statut de « légalement qualifié » et te donne ainsi droit à l'octroi de contrats à temps partiel menant à la liste de priorité d'emploi. Voici le lien pour avoir accès au guide : [Faire une demande d'autorisation d'enseigner au Québec](#)